

de réduire certaines subventions, notamment dans le secteur agricole, et d'améliorer de façon générale le système de commerce international. Des arrangements commerciaux régionaux compatibles avec le GATT, comme l'Accord de libre-échange avec les États-Unis et le futur Accord de libre-échange nord-américain, continueront de servir les intérêts du Canada dans le domaine du commerce et des investissements.

La prospérité du Canada dépend aussi de la protection de l'environnement. Des conditions économiques variables, la mise en œuvre de pratiques favorisant le développement durable et le partage de ressources et de responsabilités mondiales appellent une coopération internationale accrue. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue récemment au Brésil a réuni des chefs d'État et de gouvernement des quatre coins du globe, et constitué l'effort le plus concerté consenti par la communauté internationale jusqu'à maintenant pour favoriser la coopération et mieux comprendre les enjeux dans le domaine environnemental.

Les menaces de dégradation environnementale proviennent tout autant de sources internationales que de sources locales. Le Canada souhaite établir des lignes directrices et des contrôles internationaux efficaces à cet égard, faire évoluer le droit

international de l'environnement et inciter les grandes institutions financières et autres organisations internationales à tenir compte de considérations environnementales dans leurs décisions économiques.

ASSURER LA DÉMOCRATIE ET LE RESPECT DES VALEURS HUMAINES

La politique étrangère du Canada continuera d'attester l'attachement indéfectible des Canadiens aux droits de la personne, à la primauté du droit et à la liberté économique et politique. La création d'un consensus international autour de valeurs humaines universelles est l'une des meilleures garanties pour la sécurité et la prospérité futures du Canada.

La fin de la guerre froide ouvre de nouvelles possibilités d'expansion des valeurs démocratiques. L'aide au développement et l'allègement de la dette dépendront des efforts de redressement économiques et les pays donateurs se consulteront régulièrement sur les meilleures façons de réaliser cet objectif. Le Canada tiendra également compte de la qualité des pratiques administratives et du respect des droits de la personne avant d'accorder une aide au développement.